

# Les commerçants perdent patience face à Shein et Temu

**LÉGISLATION** Plusieurs motions qui visent à réglementer les plateformes étrangères d'e-commerce ont récemment été adoptées au Conseil des Etats. Certains acteurs alertent sur une concurrence déloyale depuis des années déjà

JULIE EIGENMANN

Le commerce de détail suisse, à la peine, peut-il encore être protégé? A Berne, Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers (Usam) et député (Centre/TI) au Conseil des Etats, y croit: la Chambre des cantons a adopté en mars deux de ses motions qui s'attaquent aux mastodontes de l'e-commerce, dont les fameux Shein et Temu.

«Ces géants, souvent venus de Chine, inondent le marché de produits à prix cassés», déplore l'élu tessinois, qui précise que les deux motions ont été déposées en parallèle d'autres au Conseil national, par la conseillère Nadine Gobet (PLR/FR). «Nous n'avons rien contre la concurrence, mais le problème est celui de l'inégalité de traitement: en Suisse, il y a toute une série de restrictions pour pouvoir faire du commerce, alors qu'on ne sait pas si les produits de ces plateformes respectent les règles de sécurité. Or 500000 petits colis en provenance d'Asie entrent tous les jours en Suisse.» Des chiffres donnés en 2024 par Swiss Retail Federation.

## «Hypothèse de base erronée»

Une de ses motions (25.4666) prévoit «d'instaurer une taxe qui permette de faire des contrôles plus systématiques sur ces produits». L'autre (25.4671) s'attaque à un «paradoxe», dit-il: «Transporter un produit à l'intérieur de la Suisse coûte beaucoup plus cher que de faire venir un petit colis de Chine. Nous aimerions que La Poste puisse remettre en discussion les tarifs, pour une certaine équité.»

La Poste Suisse rejette la motion Regazzi 25.4671, nous a précisé le géant jaune: «Nous fixons les prix de nos prestations conformément à la loi et de manière non discriminatoire, donc à des prix comparables pour les clients suisses et étrangers. La Poste y est tenue en tant que prestataire de service universel. La motion se fonde donc sur une hypothèse de base erronée.»

Lorsqu'un partenaire logistique arrive de Chine et dépose 100000 colis à l'aéroport de Zurich, «La Poste lui facture la distribution en Suisse au tarif de gros, exactement comme elle le ferait pour un grand e-commerçant suisse qui déposerait 100000 colis dans un centre de tri, rétorque Fabio Regazzi. Le désavantage concurrentiel subi par nos commerçants se situe dans l'acheminement global.»

Une troisième motion qui vise ces plateformes, de Benedikt Würth (Le Centre/Saint-Gall) cette fois-ci, a encore été adop-



**«Nous n'avons rien contre la concurrence, mais le problème est celui de l'inégalité de traitement»**

FABIO REGAZZI, CONSEILLER AUX ÉTATS (LE CENTRE/TI)

tée en mars par les sénateurs, pour instaurer la transparence sur les produits interdits en Suisse. «Il faudra encore voir si ces motions sont acceptées au National, ce dont je ne doute pas, commente Fabio Regazzi. Mais je suis un peu déçu que le Conseil fédéral propose de les rejeter.»

Sophie Michaud Gigon, secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et conseillère nationale (Les Vert-e-s/VD), s'agace aussi d'un Conseil fédéral qui «ne se rend pas compte de la réalité pour les commerçants suisses, ou qui est tenu par les accords de libre-échange avec la Chine. Mais alors qu'il le dise clairement», ajoute-t-elle. Sur le principe, elle se réjouit que ces motions aient été adoptées. «Nous soutenons aussi la démarche des sénateurs, c'est bien qu'ils montent dans le train en marche vu que les motions sont traitées plus rapidement aux Etats, souligne-t-elle. Cela montre l'importance de légiférer. Et ce, pour la protection des consommateurs aussi bien que pour éviter la distorsion de concurrence.»

## Une branche «sacrifiée»

Elle rappelle toutefois que d'autres objets parlementaires, bien plus anciens, qu'elle a déposés au Conseil national, n'ont, eux, toujours par été traités et que «cela urge». Ils demandent notamment que ces plateformes disposent d'un représentant juridique en Suisse, «pour que le client ait un référent en cas d'erreur ou de mauvaises pratiques, par exemple». Ou d'assurer la sécurité et la santé des consommateurs en intégrant dans la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI) l'obligation de ces plateformes de se conformer aux normes helvétiques. Ce à quoi s'oppose également le Conseil fédéral.

Interrogé sur le rejet des motions par le Conseil fédéral et les accords de libre-échange avec la Chine notamment, le Secrétariat d'Etat à l'économie n'a pas été en mesure de répondre au *Temps* dans la journée de mercredi.

Ces motions font l'actualité, mais la thématique n'est toutefois pas nouvelle: des entrepreneurs suisses dénoncent régulièrement une concurrence jugée déloyale. Parmi eux, Toto Morand. Le commerçant vaudois annonçait fin janvier que son magasin de chaussures Pompes Funèbres allait par conséquent fermer à Genève. Il continuera toutefois d'exister à Lausanne, tout comme Pomp it Up dont il est aussi le patron. «Rien n'a été fait politiquement pendant quinze ans alors que Zalando a détruit tout le commerce de détail en Suisse, notamment à cause des livraisons et retours gratuits, regrette-t-il. Là il y a un réveil parce qu'il s'agit de plateformes chinoises. Mais la seule chose qui aiderait serait de les taxer sévèrement, et ça ne va jamais se faire à cause du traité de libre-échange avec la Chine. On a sacrifié le commerce de détail en Suisse.»

## Appel à des mesures urgentes

Un constat quelque peu nuancé par Patrick Erny, directeur de Swiss Retail Federation, l'association des commerces de détail: «Nous traversons une période difficile. La guerre des prix et l'intensification de la concurrence, la compression des marges, le moral des consommateurs en berne ainsi que les tensions géopolitiques et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée laissent des traces, atteste-t-il. Mais malgré les fermetures d'entreprises, on ne peut toutefois pas parler d'un secteur en déclin compte tenu de la dynamique du marché marquée par de nombreuses nouvelles ouvertures.»

Sur le fond, Swiss Retail Federation appelle néanmoins également à des mesures urgentes: «Il est essentiel que les mêmes règles s'appliquent à tous les acteurs afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Il existe encore des lacunes réglementaires considérables, que ce soit en matière de sécurité des produits, de taxes environnementales ou d'application de la loi. Plus de 30 interventions parlementaires sont en attente. Nous demandons qu'elles soient traitées le plus rapidement possible. Nous saluons le fait que le Conseil des Etats en ait déjà transmis trois, à une majorité écrasante, lors de la session de printemps.»

Il y a 2 semaines, relève-t-il aussi, les négociateurs du Parlement européen et des Etats membres de l'UE ont annoncé l'introduction d'une redevance de traitement sur les petits colis à partir du 1er novembre: «Nous demandons la mise en place rapide d'une mesure similaire en Suisse.» ■